



## L'Incident de Nancy.

En même temps que nous trouvions dans les journaux de Paris du matin la reproduction d'un article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* relatif aux faits qui se sont passés lundi, à Nancy, sur le champ de foire, notre courrier nous apportait de plusieurs de nos confrères de Paris, justement émus, des demandes de renseignements.

Voici l'article du journal allemand, reproduit par l'Agence Havas :

On télégraphie de Berlin, le 24 mai, à la *Gazette de Cologne* :

« La *Gazette de l'Allemagne du Nord* reçoit de Metz le renseignement suivant, qu'elle publie en déclarant qu'elle ne peut garantir l'exactitude des détails :

« Deux officiers de notre garnison s'étaient rendus en civil à Nancy, le deuxième jour de la Pentecôte. Dieu sait comment on reconnut que ces deux messieurs étaient des officiers allemands ; en un clin d'œil, ils se virent assaillis par une foule nombreuse, dans laquelle se trouvaient plusieurs soldats et qui leur adressa de telles menaces qu'ils craignirent pour leur vie.

« Ils aperçurent dans la rue une voiture de tramway, s'y précipitèrent et firent connaître en peu de temps leur périlleuse situation au cocher, qui savait l'allemand. Ce brave homme fouetta ses chevaux et la voiture s'éloigna rapidement suivie d'une foule de gens qui poussaient des hurlements, parmi lesquels les soldats français se faisaient surtout remarquer par leurs cris et leurs gestes furibonds.

« La voiture arriva au relai, les chevaux étaient fatigués, le cocher les détella à la hâte et en attelle d'autres. Il est sur le point de partir lorsque la foule furieuse atteint la voiture, arrête les chevaux, coupe les traits et pénètre dans l'intérieur du véhicule. Les premiers assaillants sont des soldats.

« Des officiers français passent au même moment, des gens furieux leur racontent contre qui est dirigée cette brutale attaque et ils s'éloignent avec indifférence. Les deux victimes de la *revanche* ont été maltraitées de la façon la plus horrible ; un des officiers est dans un état qui inspire les craintes les plus graves.

« Ces faits m'ont été racontés par un Allemand qui a été témoin de la scène, mais qui n'a pu, malheureusement, porter secours aux deux officiers maltraités. »

Nous avons cru répondre à la fois aux affirmations erronées de la gazette allemande et donner satisfaction au désir exprimé par nos confrères de Paris en publiant la lettre suivante que nous avons adressée hier soir, à M. Beslay, rédacteur en chef du journal le *Français* :

A M. Fr. BESLAY,  
rédacteur en chef  
du journal Le Français,  
20, rue Bergère,  
à PARIS.

Mon cher ami,

Vous me demandez la vérité sur l'incident de Nancy ; je vous la dirai tout entière, dussé-je pour cela vous la dire peut-être un peu longuement.

J'ai éprouvé un bien vif regret à voir ce matin reproduit par un certain nombre de journaux de Paris un article emprunté à la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, où un pénible incident des fêtes de Nancy est présenté de telle sorte que l'armée française paraîtrait y jouer un rôle peu honorable.

Je tiens dès aujourd'hui à opposer au récit du correspondant de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* des affirmations qui, tout en n'atténuant nullement le côté profondément regrettable de plusieurs de ces faits les réduisent, comme il convient de le faire, à leur réelle importance, et surtout conservent à l'attitude de nos soldats son caractère vraiment digne d'éloges.

La presse locale avait cru devoir garder sur ces faits une réserve toute de convenance ; cette résolution avait été prise d'accord avec l'autorité française invitée dans l'intérêt même des officiers allemands, dont le passage à Nancy n'était point régulièrement autorisé, à ne point surexciter l'attention publique à propos de désordres dont s'était saisie énergiquement l'action judiciaire.

Cette situation s'est trouvée brusquement modifiée par la presse allemande, avant que rien ait pu nous faire pressentir un changement dans la disposition des intéressés, et modifiée dans des termes qui appellent une rectification immédiate.

Il est parfaitement vrai qu'à Nancy, le lundi 25 mai, entre six heures et six heures et demi du soir, deux officiers allemands, un lieutenant et un capitaine, en tenue civile, ont été de la part de la population qui à cette heure encombre le champ de foire, (population fort hétérogène et qui ne saurait être confondue avec celle de Nancy) l'objet de manifestations contre lesquelles nous tenons avant tout à élever la plus énergique réprobation.

Cette déclaration, dont le journal de Berlin ne saurait méconnaître la franchise, me met à l'aise pour établir la vérité sur les détails de ce malencontreux incident.

Reconnus pour Allemands à leur idiome aussi bien, paraît-il, qu'au sujet militaire de leur conversation ces deux officiers furent simplement signalés par quelques promeneurs peu éclairés, à l'attention de leurs voisins. Sur le champ de foire de Nancy, il y a bien dix mille personnes dont les deux tiers au moins appartiennent à la population suburbaine ou rurale fort mal éduquée à l'égard des droits respectifs de deux nations dont l'hospitalité ne doit jamais laisser suspecter les sentiments pacifiques. Au nombre des habitudes les plus dangereuses et les plus difficiles à déraciner de l'esprit de ces populations, il faut compter l'absurde préjugé qui consiste, des deux côtés d'une frontière, à se suspecter sans raisons suffisantes, à scruter les intentions de ses hôtes et à voir dans un promeneur qu'on a connu officier et qu'on retrouve touriste, autre chose qu'un oisif très-disposé à se distraire.

Ces remarques, qui ne justifient point un acte d'agression, suffiront, j'en suis convaincu, pour expliquer aux yeux de tous ceux qui connaissent la vivacité d'impression des foules, le mouvement de circulation qui s'est d'abord produit auprès des officiers signalés d'une aussi absurde façon à l'attention des promeneurs, parmi lesquels quelques-uns, en raison des fêtes et particulièrement du lundi, pouvaient bien se trouver plus impressionnables que de raison.

Et maintenant, que s'est-il produit ? Ce qui se produira toutes les fois qu'une foule est entraînée à commettre un acte déraisonnable. La circulation du public autour des officiers a naturellement provoqué leur impatience ; et celle-ci, à son tour, a causé un redoublement de curiosité à laquelle les officiers, légitimement désireux de se soustraire, n'ont pensé échapper qu'en se dérobant immédiatement aux regards. Un tramway

passait. Les deux promeneurs crurent y trouver un refuge et montèrent dans la voiture à la hauteur de la rue du Haut-Bourgeois. La foule les suivit, et, poursuivie par les mêmes sottes idées, crut voir dans la retraite des deux officiers un élément justifiant toutes ses appréhensions. Dès lors les commentaires suivirent leur train, et la foule devança les commentaires.

Le tramway accomplit sans difficultés le reste de son parcours jusqu'au terminus de Maxéville, à quinze cents mètres environ, où il s'arrêta; la foule avait suivi derrière. Les deux officiers au lieu de descendre, prirent la résolution de rester dans cette même voiture qui, retournant en sens inverse au bout d'un délai de cinq minutes, devait les ramener à un point central voisin de l'hôtel d'Angleterre, où ils demeuraient. Ces cinq minutes de délai entre l'arrivée et le départ de la voiture, suffirent aux exaltés pour les rejoindre; et cette fois leurs défiances prirent un caractère beaucoup plus accusé.

Les employés de l'administration du Tramway ont bravement fait leur devoir; c'est-à-dire qu'ayant à faire respecter les droits des voyageurs ils ont vaillamment tenu tête aux invectives de ceux qui voulaient envahir la voiture et prétendaient l'empêcher de partir tant que les étrangers ne seraient pas descendus. L'attitude énergique de ces agents, dont nous ne connaissons pas les noms, mais dont il convient de faire l'éloge, n'a pas été sans les exposer à toutes sortes de voies de fait et injures, jusqu'au moment où, en dépit de la foule, le Tramway a pu reprendre sa marche qu'il eût effectuée sans encombre, si au retour, un employé de l'octroi, toujours sous l'empire du même préjugé et voyant la voiture poursuivie par quelques entêtés en état d'ivresse n'avait cru bien faire en arrêtant les chevaux par la bride.

Une nouvelle scène se reproduisit alors, et donna lieu encore à la même énergique défense des employés du tramway. La voiture était à ce moment à 200 mètres de la porte Désilles. Les deux Allemands, trouvant parmi la foule des soldats français en tenue, se firent connaître à eux et leur demandèrent de les protéger. Dans le premier moment de confusion qui suivit celui où les étrangers quittèrent la voiture, il se peut qu'au milieu des poussées et des bousculades inévitables dans une foule sottement surexcitée, les intentions des militaires qui avaient mis les armes à la main pour protéger les étrangers, aient été facilement confondues par le correspondant de l'Allemagne du Nord — et de la meilleure foi du monde — avec celles de la foule environnante. C'est là, répétons-le, un fait inévitable et qui prouve seulement une seule chose: c'est que le correspondant du journal allemand, assez fortement ému pour voir des « traits coupés » et des « chevaux dételés » là où rien de semblable ne s'est produit, n'a pu, dans sa légitime émotion, assister plus longtemps à ce spectacle; qu'il a abandonné, comme le prouve sa lettre, son compatriote au relais de Maxéville et était absent par conséquent partout où les militaires français ont énergiquement fait leur devoir.

Nul doute en effet que, si le correspondant en question eût assisté à la fin de cette scène, il n'eût, comme l'ont fait les deux officiers allemands eux-mêmes entre les mains de l'autorité française, rendu hommage à la protection énergique des militaires français, et reconnu qu'ils avaient trouvé toute l'assistance nécessaire aussi bien

après des soldats qu'après de la police nancéenne.

Si ce correspondant qui, répétons-le, n'a rien vu en dehors de ce qui s'est passé à Maxéville eût été mieux éclairé, il n'eût pas manqué de dire qu'à partir du bureau de l'octroi de Nancy, nos soldats français ont seuls reconduit les officiers allemands jusqu'au poste militaire voisin, où, après avoir reçu l'expression des plus vifs regrets de l'autorité militaire française, représentée par M. le commandant Bonnet, ils ont pu user d'une issue dérobée et regagner sans aucun accident l'hôtel d'Angleterre.

Le même correspondant eût encore reconnu que les deux officiers, n'ont, suivant leur propre déclaration à M. le commissaire central, auquel ils ont adressé des remerciements, supporté aucune contusion grave, aucune voie de fait qui ait eu une conséquence sérieuse et par conséquent que « l'état » prétendu de celui des deux officiers « qui inspire les craintes les plus graves » est une supposition tout à fait inutile. Les deux officiers sont aussi bien portants que vous et moi.

Voilà, mon cher ami, dans tous ses détails, et avec une entière sincérité, ce qui s'est passé à Nancy. A tous les sentiments qu'on éprouve aujourd'hui au souvenir de cette niaiserie si en désaccord avec la modération et la sagesse habituelle de nos populations, il faut joindre les regrets que nous avons ressentis en voyant les journaux de Berlin prendre les devants des informations qui y sont relatives, alors que les intéressés eux-mêmes sollicitaient une réserve que nous avons scrupuleusement observée. Si la presse nancéenne eût rapporté le fait, elle l'eût sans doute exposé avec impartialité et patriotisme et elle n'eût pas manqué de faire savoir à toute l'Europe, ce dont personne ne doute à l'heure présente et ce dont vous doutez moins que personne, c'est que cet incident a été de la part de l'administration, du parquet et de la division, l'objet d'informations aussi sévères que consciencieuses dont le résultat ne peut être que conforme à l'équité, et que nos bonnes relations avec l'Allemagne ne sauraient être amoindries par un incident dont il suffit d'être homme bien élevé et Français pour sentir la portée et apprécier le caractère.

Veuillez agréer, mon cher ami, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

E. AUGUIN.

**LA GRANDE MAISON**  
 FONDÉE EN 1873  
 NANCY, 4 et 6, rue St-Jean, 4 et 6, NANCY

**HABILLEMENTS**  
 pour Messieurs et petits Garçons

MAGASINS LES PLUS CONSIDÉRABLES  
 les mieux assortis de toute la contrée

Comptoir spécial de  
**CHEMISES FAITES**  
 ET SUR MESURE

Nous vendons 2 fr. 50 des chemises en solide shirting, devants, cols et poignets toile; 3 fr. 25 des chemises très soignées et de bon usage et 5 fr. 50 des chemises élégantes, shirting extra, devants, cols et poignets toile d'Irlande, traitées particulièrement comme fourmitures et façons.

Chemise-échantillon. Sur demande, nous indiquant l'encolure et la forme de col désirées, soit COL BARATTU, COL OFFICIER ou SANS COL, LA GRANDE MAISON adresse franco partout, à titre d'essai, une chemise des séries précitées.

La GRANDE MAISON ne fait pas voyager.

205.

**ON DEMANDE** de bonnes Ouvrières en Robes, Maison de la Ville de Paris.

**ON DEMANDE** 8, rue du Montet, un COUSEUR pour la machine à coudre les semelles. 873.

**ON DEMANDE** pour être employé dans une fabrique de bonneterie, un HOMME sérieux, ayant l'habitude des affaires. S'adresser au bureau du Journal. 508.

**ON DEMANDE** de suite une personne de confiance, pour le ménage et être employée à l'année. S'adresser au bureau du Journal. 884.

**PAPIERS PEINTS**  
 Depuis 20 cent. le rouleau, 16, Rue de la Fatencerie, 16, NANCY.  
 Maison connue pour vendre le meilleur marché.  
 Travaux de Peinture à prix modérés. 809.

Pour cause de départ,  
**A VENDRE OU A LOUER,**  
 De gré à gré,

**Agréable Propriété**  
**A LA CAMPAGNE,**  
**A Xermaménil,**  
 Composée de :  
 1° Belle Maison d'habitation nouvellement restaurée (on la louerait meublée ou non meublée). Logement de jardinier, Ecuries, Remises, Sallerie, Buanderie, Chenil, Poulailier, Basse-Cour, vastes Cours en terrasse sur un beau Jardin potager et d'agrément, avec Pavillon au fond, Cours d'eau, le tout clos, d'une superficie de 1 hectare 43 ares 58 centiares, situé à Xermaménil, station du chemin de fer de Lunéville à Gerbéviller. Pays de chasse et de pêche.  
 On céderait aussi un Breack, une Voiture dite Trois-Quarts.  
 2° Un Pré clos, lieu dit Sous-la-Ville, de 40 ares 46 centiares, contigu au jardin d'agrément, et tenant à MM. Villame, Rochefort, Lamy et la fabrique de l'église de Xermaménil.  
 3° Un autre Pré, lieu dit à Béchamp, de 1 hectare 4 ares 60 centiares, à proximité du précédent, et tenant à M. Lamy, Ducret, Rochefort, Mansuy, Ferruyer tenant sur le ruisseau.  
 4° le pré.

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY.**

Les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite HOLLARD et C<sup>ie</sup>, ex-banquiers à Pont-à-Mousson, sont informés qu'un dernier dividende de 18.892 0/0 leur sera distribué.

Le paiement en sera fait aux créanciers, savoir : à Pont-à-Mousson, à la Succursale de la banque LENGLET et C<sup>ie</sup>, le Lundi 9 Mai 1887, de 9 heures du matin à 4 heures du soir ; à Nancy, en l'étude de M<sup>e</sup> GIRCOURT, l'un des syndics, 19, rue Stanislas, tous les jours (excepté les dimanches et jours fériés), de 8 heures à 10 heures du matin, à partir du 2 Mai 1887.

**M. CHARTON** rue La Salle, n° 4, prévient le public qu'il vient de monter un atelier de tailleur à façon.  
 Prix très modéré. — Coupe très-élégante. 884.

**ON DEMANDE** de suite un HOMME de 40 ans, connaissant bien le jardinage, sachant soigner les bêtes et traire. S'adresser à M<sup>me</sup> de SCHACKEN, 9, place du Marché. 886.

**UN HOMME** connaissant bien la chasse et sachant guérir et prévenir les maladies des chiens, demande à dresser des chiens d'arrêt. S'adresser au bureau du Journal. 1.

**M<sup>me</sup> JARAIT** SOMNAMBULE, très-lucide. Rue St-Julien, 33, à Nancy. 643.

Leçons de piano à 1 franc.  
 Cours à 5 fr. par mois.  
 S'adresser rue de la Commanderie, 39, au rez-de-chaussée. 1.

**LINGERIE ET DEUIL A CÉDER.**  
 Anciennement Maison très-célèbre à Nancy, pouvant être gérée par une Dame seule. S'adresser franco à M. GIRARD, Directeur de l'Office de Publicité, rue Saint-Georges, 11, à Nancy. 565.

**A LOUER, MOULIN DE VALLOIS,**  
 Sur la Mortagne, près Gerbéviller  
 Nouveau système.  
 4 Hectares environ, Prés, Terres et Jardin.  
 S'adresser à M. HUMBERT, 19, rue Gambetta, à Lunéville. 870.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL, notaire à Nancy, rue de la Monnaie, n° 4.

**A VENDRE A L'AMIABLE,**  
 EN UN OU DEUX LOTS,  
 le vaste et bel  
**IMMEUBLE**  
 SIS A NANCY,  
 Rue des Dominicains, 20,  
 et rue Saint-Dizier, 17,  
**DEUX GRANDES MAISONS**  
 Cours, VASTE JARDIN  
 SITUATION EXCEPTIONNELLE  
 25,000 fr. de revenu.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> PAUL, notaire. 482.

Etude de M<sup>e</sup> G. FLACH, notaire, docteur en droit, 68, rue Stanislas, à Nancy.  
**A LOUER,**  
 Pour le 23 Avril 1888,  
**FERME**  
 Dite HAUT-DE-KÉKING  
 Village (Alsace-Lorraine)

**M. ROUSSEL** prévient sa clientèle que, sous peu, l'on mettra en marche le bateau à vapeur l'Hyronnelle Nancéenne. — Départ de l'île des Grands-Moulins à Jarville. 883.

**UN HOTEL**  
 Demande BON VALET DE CHAMBRE avec bonnes références.  
 S'adresser au bureau du Journal. 1.

**ON DEMANDE** un APPRENTI pour l'épicerie.  
 S'adresser au bureau du Journal. 1.

**A VENDRE** un FONDS de Restauration Marchand de Vins avec 4 Chambres garnies.  
 S'adresser au bureau du Journal. 1.

**A LOUER** MAISON de MAITRE, Remise et Ecurie.  
 S'adresser, rue Chanzy, n° 41. 437.

**A CÉDER** pour cause de santé, Café dans un quartier populaire et bien fréquenté.  
 S'adresser au bureau du Journal. 1.

Occasions à saisir.  
**VINS-BILLARD** belle situation Paris. Loyer : 2 500 fr. Affaires : 68 fr. par jour justifiés. Prix : 5,000 fr. Pressé.

**SITUATION** sans connaissances spéciales, centre Paris. Bénéfices garantis : 14,000 fr. Prix : 18,000 fr. Pressé. Décès.

**TABACS-LIQUEURS** Loyer et gérance 1,500 fr. Bail : 18 ans. Bénéfices : 11,000 fr. Prix : 8,000 fr. Très-pressé. S'adresser à M. FOUREL, 35, faubourg Montmartre, Paris. 854.

Etudes de M<sup>es</sup> BAUDOT et LAISSY, notaires à Nancy.

**ADJUDICATION AMIABLE,**  
 Le Samedi 14 Mai 1887, à deux heures de l'après-midi, à Nancy, en l'étude de M<sup>e</sup> BAUDOT, et par le ministère de M<sup>e</sup> BAUDOT et LAISSY, de :

**I. — UNE VASTE PROPRIÉTÉ**  
 Contenant 4,000 mètres,  
 SITUÉE A NANCY,

A l'angle des rues des Tiercelins, n° 27, et des Jardiniers, n° 6.  
 Cet Immeuble sera mis aux enchères, EN QUATRE LOTS, comprenant :  
 Le 1<sup>er</sup> — Un Terrain propre à bâtir, de 708 mètres carrés 38, avec façade de 19 mètres 20 sur la rue des Jardiniers. Mise à prix ..... 24,500 fr.  
 Le 2<sup>me</sup> — Une superficie de 490 mètres carrés, à l'angle des deux rues, comprenant Remises et Ecuries. Mise à prix ..... 35,000 fr.  
 Le 3<sup>me</sup> — Un Pavillon habitable, entouré d'un jardin de 818 mètres carrés 68, avec façade de 48 mètres 90 sur la rue des Tiercelins. Mise à prix ..... 30,000 fr.  
 Et le 4<sup>me</sup> — Une belle MAISON d'habitation à rez-de-chaussée et un étage, avec grand Jardin devant et derrière, prenant accès sur la rue des Tiercelins par une façade de 10 mètres, le tout d'une superficie de 2,116 mètres carrés 80. Mise à prix ..... 50,000 fr.  
 On réunirait plusieurs lots, au gré des amateurs.

**II. — Une Maison**  
 Sise au PONT-D'ESSEY, commune de Saint-Max, sur la route,  
 Entre M. Brunner au levant, M. Lallemand au midi et au couchant, et la route au nord. Cour et Jardin attendant, le tout clos de murs, d'une superficie d'environ 2 ares 80 centiares.

BUREAU D'ABONNEMENT

Impartial de l'Est  
A NANCY  
rue du Marché, 71.

Personne qui, à l'expiration  
de son abonnement, ne refuse  
pas le journal, est considérée  
comme abonnée.

Année: 30 centimes la ligne.  
Semestre: 15 centimes.

On ne reçoit que les lettres et  
envois affranchis.

# L'IMPARTIAL

## DE L'EST

### JOURNAL DU PROGRÈS LIBÉRAL.

PREMIER PRIX  
pour les départements de  
**MEURTHE-ET-MOSELLE**  
des  
**VOSGES** et de la  
5 fr. 50 par trim  
10 fr. 50 par sem  
**20 francs par an.**  
Pour les autres départements:  
7 fr. par trimestre.  
Avec supplément quinquennal:  
1 franc de plus par trimestre.

NANCY, 28 AVRIL.

#### Bulletin.

M. Florens a envoyé, après le conseil des ministres, à M. Herbet, un télégramme pour le tenir au courant de l'opinion du gouvernement sur l'événement du jour.

Il s'agit de savoir si l'Allemagne entend accepter nettement une enquête contradictoire sur les points contestés par l'autorité judiciaire allemande, et qui nous paraissent irréfutables.

Dans le cas où notre espoir serait trompé, le cabinet envisagerait la question sous un autre aspect et ferait sans doute appel au Parlement.

Des élections municipales ont eu lieu dimanche à Marseille. La liste de l'alliance républicaine vient en tête avec 19,511 voix. La liste du congrès républicain communal a réuni 5,975 voix, celle du congrès radical socialiste 5,078 voix.

La liste réactionnaire a obtenu 14,468 voix.

Neuf candidats de la liste de l'alliance républicaine, portés également sur la liste du congrès républicain communal, sont élus. Il y a ballottage pour les 27 autres sièges, qui doivent échoir, quoi qu'il arrive, à la liste de l'alliance républicaine.

L'institut international de statistique, réuni à Rome il y a quelques jours, s'est préoccupé de choisir le lieu de sa prochaine session, qui, aux termes des statuts, doit avoir lieu dans deux ans, c'est-à-dire en 1889. Washington et Vienne ont été successivement proposées. Mais le délégué français, M. Levasseur, a fait valoir qu'en 1889 une Exposition universelle internationale devait s'ouvrir à Paris et que les membres de l'institut y trouveraient certainement un accueil empressé, en même temps que tous les savants du monde viendraient s'y réunir en congrès spéciaux. Il a donné lecture d'un télégramme du ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général, assurant que la France serait heureuse de donner l'hospitalité au Congrès. L'assemblée, à l'exception des délégués allemands qui se sont abstenus, a adopté la proposition de M. Levasseur et a décidé que l'institut international de statistique tiendrait sa prochaine session à Paris, en 1889, pendant l'exposition.

Cette délibération à laquelle ont pris part deux membres du gouvernement italien, MM. Magliani, ministre des finances, et Grimaldi, ministre de l'agriculture et du commerce, paraît être

une indication précieuse des dispositions de l'Italie. Cependant quelques journaux affirment que l'Italie serait décidée à s'abstenir. On se demande sur quels renseignements ils publient des nouvelles de ce genre, et dans quel but. Pas plus pour l'Italie que pour les autres puissances, le ministre des affaires étrangères n'a reçu jusqu'à ce jour des adhésions ou des refus officiels. Mais pour d'autres grandes puissances, comme pour l'Italie, il serait aisé de donner des renseignements d'après lesquels le concours de plusieurs gouvernements est dès à présent assuré à la grande manifestation pacifique préparée pour 1889 par la France.

La question bulgare ne s'éclaircit pas. Les agents allemands du prince de Battemberg semblent partager le pouvoir avec les régents. La réélection du prince est à l'ordre du jour, et c'est celui-ci qui maintenant pose des conditions. Cette candidature n'a aucune chance de réussir : la Russie ne transigera pas. Cette réélection serait, du reste, contraire au traité de Berlin. Or, si le traité de Berlin n'est pas exécuté, c'est qu'il n'existe plus ; et s'il n'existe pas, le traité de San-Stefano qui l'a précédé, reprend sa force et sa vigueur. En ce cas, le règlement des difficultés bulgares n'est plus qu'une affaire à débattre entre la Russie et la Turquie. Pour le moment, la Russie persiste dans son attitude expectante, et la Turquie commence à se fatiguer de sa suzeraineté platonique et gênante. On dit que la régence aurait contracté avec un journaliste anglais un emprunt de 25 millions de francs 0/0 à 92 0/0. Si le fait est vrai, les titres de cet emprunt peuvent comme vignette faire pendant à ceux de l'emprunt des confédérés américains, lors de la guerre de la sécession.

#### REVUE DE LA PRESSE.

La République française écrit : « M. de Bismarck voudra-t-il assumer la responsabilité du goul-tapis de Novéant. »

« Ses ennemis — et il en compte quelques uns en Europe — ses ennemis ne le croient pas. »

« Ce serait pire qu'un crime, selon le mot fameux, une faute, et le chancelier sait en quels termes Napoléon jouait lui-même le guet-apens d'Ettenheim : « Il me nuisait dans l'opinion et ne me fut d'aucune utilité politique. »

La Justice tient ce langage :

« La République n'a reculé devant aucun sacrifice pour mettre le pays en état de défense. On le sait bien à l'étranger ; nous ne sommes plus ce que nous étions en 1870. »

« Il ne s'agit plus pour nous de reculer, sans l'éviter, un conflit pour lequel on n'a

pas pu se préparer. Et ceux qui, par haine de parti, se donnent la triste tâche de répandre de pareilles idées, n'arriveront même pas à tromper nos ennemis. »

« Si nous sommes résolus à maintenir la paix européenne, c'est à cause des désastres qu'une guerre entraînerait, et dont un despotisme seul pourrait assumer la responsabilité. M. de Bismarck voudrait la rejeter sur nous en apparence, tout en gardant la réalité sur la conscience ; ce qui ne le gêne guère. C'est à ce point de vue qu'il a commis une lourde maladresse. »

M. Auguste Vaquerie s'exprime ainsi dans le Rappel :

« Nous avons surpris plus d'une fois chez nous des espions allemands ; on en surprenait encore un avant-hier ; on s'est borné, comme pour les autres, à le mettre dehors ; il n'est venu à personne l'idée grotesque de l'accuser de trahison envers la France. Et cependant c'était en France qu'il agissait, tandis que M. Schnaebelé n'agissait pas en Allemagne. »

« Un Français justiciable de la loi allemande pour ce qu'il a fait en France ! On imaginerait difficilement une plus monstrueuse absurdité. »

« Le gouvernement allemand n'a donc ni une bonne raison ni un bon prétexte pour ne pas relâcher M. Schnaebelé. Il affirme qu'il n'y a eu dans le fait aucune arrière-pensée de provocation. Nous verrons bien. »

La Souveraineté dit au sujet d'une guerre possible avec l'Allemagne : « Si d'ailleurs ils y doivent perdre beaucoup de leurs, ils en sont d'avance consolés. Lisez : « Ceux-là sont nombreux qui, ayant de quoi manger à leur faim, se réjouissent de l'accroissement incessant de la population en Allemagne. »

« Suit le compte des pertes allemandes en 1870-1871, puis ceci : « Combien de guerres aussi terribles nous faudrait-il soutenir d'année en année pour maintenir le chiffre de la population à la hauteur qu'il atteint à présent ? »

« Ce qui revient à dire que la terre allemande est incapable de nourrir ses enfants et qu'il faut alors sacrifier annuellement quelques milliers de ceux-ci : qu'ils partent, qu'ils émigrent, la patrie les repousse ; ou bien encore qu'une guerre soit déclarée à la France : la France donnera à manger aux Allemands affamés ou elle les tuera ; mais, d'une façon ou de l'autre, elle en débarrassera l'Allemagne. »

« Et c'est le but où l'on tend de l'autre côté du Rhin. »

« Et c'est pour cela qu'on cherche l'occasion de nous faire prochainement la guerre. »

Relevant une nouvelle, le National écrit : « Si vraiment le but de M. de Bismarck, en retenant M. Schnaebelé, est d'aboutir à un procès dans lequel sera en quelque sorte compromis le chef de l'armée française, il ne nous est plus possible de croire, comme nous le disions en commençant, à ces désirs d'apaisement. »

« Ce ne serait pas M. Schnaebelé qu'il voudrait traduire à sa barre, livrer à sa justice ; c'est notre ministre de la guerre, c'est notre gouvernement, c'est la France entière. »

« Une telle prétention de la part du chancelier allemand, si l'événement la confirmait, serait assurément faite pour

établir péremptoirement aux yeux de l'Europe qu'il n'a pas le moindre souci de la conservation de la paix. »

« Et nous ne croirons à ses bonnes dispositions que lorsque M. Schnaebelé sera sorti de sa prison de Metz et rendu à sa patrie. »

Il n'est pas probable que la guerre sorte encore cette fois de l'incident de Pagny-sur-Moselle. Elle n'en sortira pas, parce que la situation qui nous est faite, au dedans et au dehors, nous oblige à un sang-froid auquel notre tempérament et notre histoire ne nous avaient pas préparés. Nous réfléchissons aujourd'hui avant de sentir et la réflexion nous est bonne. Ce n'est pas néanmoins sans une certaine amertume que nous comparons cette sagesse de commande aux généreux emportements d'autrefois. Naguère encore M. de Bismarck ne se fit pas hasarder à faire saisir et à ligoter un fonctionnaire français, bien qu'il use volontiers des moyens malhonnêtes et violents pour provoquer des crises favorables à ses calculs.

Vous souvient-il, lorsqu'il inventa l'insulte faite par le roi de Prusse à notre ambassadeur, de l'explosion de fureur qui accueillit ce mensonge ? La guerre en sortit, et les malheureux qui croient excuser la France en l'appelant une guerre dynastique témoignent d'une étrange ignorance et d'une conscience plus étrange encore. Notre patriotisme, qui n'avait pas fait alors l'apprentissage du malheur, bondissait superbement sous l'outrage. Il a maintenant d'autres allures et s'accroche aux destinées que nous nous sommes faites. Il se recueille et répond silencieusement aux provocations : « Tout cela se passera sans doute un jour, mais nous choisissons notre heure. Ce n'est pas certain. Cet incident est l'indice d'une situation singulièrement grosse de périls. Il annonce la guerre comme l'éclair annonce l'orage on ne peut guère douter aujourd'hui que le gouvernement allemand n'ait pris son parti, et que, résolu à la guerre autant qu'il y est préparé, il ne saisisse ou fasse naître toutes les occasions de nous y provoquer. M. de Bismarck, d'ailleurs, s'en cache à peine. »

Que devons-nous faire ? Eviter tous les pièges, afin d'éviter une guerre de surprise, et préparer notre défense par tous les moyens. Le conflit auquel nous avons échappé, il y a trois mois, et qui vient de reparaitre aussi menaçant aujourd'hui qu'il l'était hier, nous dit assez que c'est là la plus impérieuse et la plus urgente de nos obligations. Mais comment saurons-nous si toutes les précautions ont été prises, et si nous sommes suffisamment préparés ? C'est une question qu'il est plus aisé de poser que de résoudre.

« A côté de la préparation matérielle, il y a la préparation morale. Il faut que les âmes soient prêtes et pas seulement les armes. »

C'est un système détestable, par exemple, que de dissimuler la gravité de notre situation extérieure, et de gémir en incidents diplomatiques et de actes ou des paroles qui sonnent la guerre. Pour ébranler au pays des émotions que l'on croit mauvaises, on l'endort, et l'on ne prend pas garde à l'agitation plus redoutable du réveil. On le déshabite de plus nobles soucis, et, pour qu'il jouisse mieux



L'arrestation de M. SCHNAEBELÉ, Commissaire français de la gare de Pagny-sur-Moselle.

des douceurs de la paix, on néglige de l'aguerir au devoir.

Il serait, je pense, d'une politique plus prévoyante et plus sûre de parler davantage à son patriotisme, de partager plus franchement avec lui nos épreuves, nos angoisses et nos douleurs, d'exercer son âme à mesurer à la fois les périls qui nous assègent ou les sacrifices qu'ils peuvent commander. Et de même qu'il me plairait de voir le maître d'école oublier de temps en temps les balivernes des manuels scolaires pour s'employer à tremper le cœur des jeunes générations dans l'étude de notre histoire militaire, dans la comparaison cuisante des anciens triomphes et des humiliations présentes, de même je voudrais qu'on ne laissât rien ignorer des épreuves qui passent aux citoyens qui seront les soldats de demain. Croit-on, d'aventure, que la France serait plus pauvre de vertu et moins prête au sacrifice si des incidents comme celui qui vient de se produire étaient affichés, sans commentaire, sur les murailles de nos villages, si les procédés de l'Allemagne prenaient place dans toutes les mémoires, si les menaces de M. de Bis-

mark retentissaient dans tous les cœurs ? Un peuple ainsi préparé sait ce qu'il doit à la patrie, et la passion loyalement couvée lui rend le devoir facile au jour de l'épreuve.

Ce n'est plus seulement à l'appel de la loi qu'il obéit lorsque la guerre éclate ; il se lève de lui-même, et la victoire l'accompagne ! (Matin.)

On mande de St-Petersbourg, 26 avril : La presse est unanime à se prononcer en termes très vifs contre l'Allemagne au sujet de M. Schnaebelé.

Tous les journaux russes font l'éloge de la France et de la presse française. Le Novosti est d'avis que M. de Bismarck profitera de cet incident pour peser sur le Reichstag au point de vue financier.

Dans un autre article, intitulé : RELATIONS D'AVANT-POSTES, le journal Novosti dit que l'on savait bien que les Allemands n'étaient pas d'une délicatesse particulière, mais que l'incident de Pagny-sur-Moselle a prouvé que leur manque de délicatesse peut prendre des proportions inadmissibles.

Feuilleton de L'IMPARTIAL DE L'EST. No. 34.

## UNE ÉPAVE HUMAINE.

Par Mlle D'AGHONNE.

Allez donc, les enfants ; allez ! chacun pour soi, la chance pour tous ; nous nous retrouverons au long de la poterne, dès qu'il n'y aura plus de danger dans l'air.

Les trois compagnons qui connaissaient de longue date les étreintes de la maison se mettaient en devoir de gagner au large, séparément pour plus de sûreté, lorsque la porte extérieure, qui venait d'être heurtée, rendit le bruit de ferraille rouillée qui lui était particulier, pendant qu'une voix habituelle au commandement, une voix haute et ferme faisait entendre ces mots peu rassurants pour l'honnête compagnie : — Au nom de la loi ! ouvrez !...

### VI

LES VERTUS FAMILIÈRES SERVANT D'ENSEIGNE À CERTAINS REPAIRES DE CHEVALIERS D'INDUSTRIE.

Mme de Capsir était une femme absolument à cheval sur la morale ; chez les autres la moindre faute devenait un crime à ses yeux, mais lorsque c'étaient ses serviteurs qui se trouvaient en défaut, leurs manquements dépassaient toutes les limites du possible et son indignation faisait absolument de même.

Ayant un certain nombre de gens à traiter magnifiquement, en dépendant, pour les recevoir, le moins possible, elle avait tenu à garder sa cuisinière pour le grand coup de feu, aussi avait-elle imposé silence à sa vertueuse indignation ; elle savait que Madeleine se rendait chez des militaires ; elle avait vu venir un soldat chez elle, et c'en était assez pour qu'elle eût résolu de rompre avec sa servante ; mais encore voulait-elle le faire à bon escient, à son heure, et ne pas se mettre dans l'embarras en donnant brusquement carrière à sa trop légitime fureur.

Pendant toute une semaine elle ne dit pas un mot à Madeleine, touchant les graves ro-

proches qu'elle se sentait en droit de lui adresser.

Elle reçut son monde à merveille, son mari était stupéfait des tours de force qu'elle accomplissait, sachant les ressources pécuniaires de la maison au plus bas.

Cette fameuse semaine que la comtesse avait décidé devoir être la dernière que Madeleine passerait chez elle, s'écoula tout entière en déjeuners fameux, en dîners qui donnaient une réputation de maison sérieuse à l'intérieur de Mme de Capsir.

Justement le comte devait s'absenter sous peu de jours, il avait résolu d'entreprendre un long voyage au travers de la Pologne, de la Russie, de la Bulgarie, et quelque part ailleurs encore, dont il devait revenir le portefeuille bourré de concessions de diverses natures, toutes plus avantageuses les unes que les autres ; les personnes que sa femme réunissait, à sa table, avant son voyage, étaient destinées, pour une part de ces précieuses entreprises, à fournir les fonds indispensables au lancement de tout cela.

Voilà pourquoi on avait gardé le cordon bleu absolument nécessaire à la mise en scène de la salle à manger.

Mais les fameux huit jours passèrent et Mme de Capsir, après avoir écrit lettres sur lettres à Mme Ladouceur, pour qu'elle trouvât et lui envoyât une fille tout à fait semblable à celle qu'elle tenait de ses mains, à la seule condition que ce ne fût pas une personne trop éprise du militaire, la comtesse fit mander Madeleine et lui dit :

« Ma bonne fille, j'étais satisfaite de vos services, vous êtes vaillante, vous faites bien la cuisine ; mais ces vertus sont largement effacées par l'amour immodéré que vous portez aux soldats. »

Lorsque je vous ai prise, chez moi, je ne vous ai point caché que, sous le rapport des mœurs, j'étais d'une extrême sévérité.

Je regrette que vous n'ayez pas plus tenu compte des observations que je vous faisais à ce propos, puisque cela me force à me séparer de vous.

Au milieu des phrases que lui débitait Mme de Capsir Madeleine n'avait retenu que ce qui avait trait à l'admiration, à l'amour extrême

qu'elle portait à l'uniforme ; aussi répondait-elle vivement et en relevant le front d'un air superbe :

« Les militaires, madame, mais n'est-ce pas ce que nous avons de meilleur, de plus noble, de plus grand dans le pays entier ?

« Ne sont-ce pas nos pères, nos frères, nos fils dont se compose notre armée ? Comment pourrions-nous, je vous le demande, pour ne pas les aimer avant et plus que tout, puisque ce sont les plus braves, les plus honnêtes aussi, ceux qui courent le plus de dangers, ceux que nous sommes le plus exposés à perdre ? »

« Elle l'avoue ! pour un peu elle s'en ferait une gloire ! s'écriait la comtesse Rosalie en élevant ses mains à la hauteur de son front, en un mouvement de colère et d'indignation ; quel cynisme !... »

Mais vous êtes donc entièrement éhontée, ma fille, pour oser dire des choses semblables à celles que vous me faites entendre ; c'est exactement affreux. Aussi ne saurais-je vous garder chez moi vingt-quatre heures de plus.

« Madeleine, qui n'avait pas l'habitude d'être renvoyée, commençait par trouver à part elle, la chose un tantinet déplaisante, mais ayant bien autre chose en tête que de s'appliquer à rester chez la comtesse ou d'en sortir, c'était d'une voix calme et fière qu'elle répondait à la duchesse Allemande :

« — Répondez-moi si je ne vous conviens plus, madame, je vais m'en aller ; le temps de ramasser mes hardes, de quêter un commissionnaire pour les emporter et je pars ; mais cela ne changera rien à l'estime, au respect, à l'admiration que je nourris pour les militaires, pour les soldats, ainsi que vous le dites d'un ton qui ne me convient guère. »

« J'ai servi pendant quinze ans un officier qui était, pour nous tous, l'image de Dieu sur la terre, et ce ne sont pas les maîtres que j'ai connus depuis qui arriveront à l'effacer dans ma mémoire, ni à le remplacer dans mes admirations. »

« Et, tournant sur ses talons, la montagnarde allait, d'un tour de main, préparer ses paquets pour quitter aussitôt l'hospitalière demeure de la comtesse, lorsque Mme de Capsir, la rappelant d'une voix aigre, lui disait :

« — Mais je n'ai pas encore de servante pour

vous remplacer, quelque désagréable qu'il me soit de garder, chez moi, une fille de votre humeur et surtout de votre moralité, vous me devez huit jours, il faut les faire ; d'ici là j'aurai trouvé ce qu'il me faudrait alors... »

« Au moment de franchir le seuil de la salle à manger, dans laquelle sa maîtresse l'avait mandée pour l'entretenir, Madeleine se retourna et disait d'une voix grave et calme :

« — Pour se marier on dit qu'il faut être deux du même avis et du bon consentement ; entre dame et servante, quoique ce soit une union plus courte et moins sérieuse que le mariage, il n'en faut pas moins l'accord de deux volontés ; la vôtre n'y était pas tout à l'heure, madame ; la mienne n'y est plus maintenant, il n'y a rien à faire entre vous et moi, donc je m'en vais. »

« Mais vous me devez huit jours ; je connais la loi et je ne demorrais certainement pas de mon droit en votre faveur ; vous me mettez dans un trop cruel embarras pour que j'aie la moindre indulgence pour vous. »

« Sur le compte de l'argent que vous me devez, gardez le prix de la semaine que je ne veux pas faire chez vous. Tout sera dit, madame, ajoutait Madeleine avec une tranquillité déconcertante. Puis elle sortait, sans s'arrêter davantage aux aigres remontrances, pas plus qu'aux après lamentations de la comtesse. »

« Une heure tout au plus après ce qui venait d'être dit entre Mme de Capsir et sa cuisinière, Madeleine partait, laissant aux mains de son ex-maîtresse le prix de huit jours de ses gages, pour la dédommager du tort qu'allait lui imposer son brusque départ. »

« A peine Madeleine avait-elle abandonné l'hôtel de Passy que, réfléchissant à l'instabilité des positions que l'on trouvait à Paris, elle se disait :

« — Il est prudent, je crois, de chercher une chambre pour le cas où Mme Annette se trouverait aussi brusquement sans asile. Ces gens de la capitale sont de bien drôles de personnages, par ma foi ! Je n'ai rien vu de pareil ; il ne faut se fier à eux que tout juste. On ne se fierait même pas du tout que cela n'en vaudrait peut-être encore que mieux. »

« Et la brave fille se mettait en quête d'un logis, où non seulement elles pourraient laisser

leurs affaires en toute sécurité, mais dans lequel, au besoin, elles auraient un refuge assuré, Mme Annette et elle. »

« Madeleine eut bientôt trouvé une chambre disponible. »

« N'en demandant pas davantage elle l'arrêta, y fit transporter sa malle et s'en fut, tout droit, chez les Fenouillet-Chapotaud, avertir Mme Annette de son départ de chez la comtesse de Capsir et lui donner l'adresse du modeste réduit dans lequel, à tout hasard, elles auraient, aussi bien l'une que l'autre, un refuge à l'abri des caprices d'autrui. »

« Pour ne pas tourmenter la jeune fille, Madeleine lui disait qu'elle pourrait ne sortir de chez la comtesse que le lendemain, le surlendemain, peut-être même dans huit jours, pas avant qu'elle eût trouvé une autre place, si elle le voulait, puisque Mme de Capsir n'avait pas encore de cuisinière. »

« Ces choses se passaient, entre les deux montagnardes, la veille du jour où Mme Annette devait se rendre chez les de Capsir pour y porter les joyaux achetés, par eux, dans la maison Fenouillet-Chapotaud. »

« Le service de la table, le repas du soir surtout se trouvèrent fort désorientés, à la suite du départ de Madeleine, mais le comte, en mangeant mal, en faisant une grimace de mécontentement, à la signification de laquelle sa femme ne se trompait pas, ne disant rien, habitué qu'il était, de longue date, hélas ! à des changements aussi nombreux que peu réussis, dans la domesticité de son hôtel. »

« La comtesse apercevait avec contrariété que son mari ne mangeait que du bout des dents, elle crut devoir lui faire part de ce qui était arrivé, espérant que les quelques mots qu'elle allait lui faire entendre porteraient en eux l'excuse du mauvais repas qu'il prenait. »

« Elle entama donc, de son air de dragon de vertu, le récit de ce qu'elle avait découvert touchant l'inconduite de Madeleine. »

« A tout cela, M. de Capsir répondait sans le moindre enthousiasme :

« — Vous êtes, ma chère, parfaitement la maîtresse chez vous, et tout ce que vous y faites est irréprochable ; pourtant, il me semble que, si j'avais été à votre place, j'aurais un

peu fait la part du feu ; cette fille était-elle fidèle ? »

« — Absolument, répondit Mme de Capsir, elle que vous le désirez ? »

« — Tout à fait. »

« — Dans ce cas je me serais, faute de mieux, contenté de ces vertus domestiques ; je lui aurais passé son trouper, ou tout au moins fermé les yeux là-dessus. C'est ce que j'appelle tailler la part du feu. »

« — Je n'aime pas les courrouses, répliquait la comtesse, un peu brusquement. »

« — Vous avez raison, répondit doucement M. de Capsir, en quittant la table, le repas du soir ayant été d'autant plus lestement pris qu'il offrait moins d'attraits. »

« — Ah ! de quel prix ne paierais-je pas une machine qui remplacerait ces maudites créatures qui, nées pour servir et point bonnes à autre chose, s'acquittent de leurs devoirs avec de si nombreuses imperfections qu'elles troublent les maisons et les familles ? »

« Et la comtesse, plus irritée qu'elle ne voulait le laisser voir, regagnait l'appartement pendant que son mari allait à ses affaires, c'était toujours ainsi qu'il qualifiait ses plaisirs. »

« Cependant, chez les bijoutiers, il se passait ce dont nous avons déjà vu s'accomplir une partie, à savoir que les Fenouillet-Chapotaud expédiaient Mme Annette chez la comtesse de Capsir, que Fanaron et ses acolytes l'enlevaient pour la conduire chez la mère Fritz, et que le bel Adrien gardait le magasin en prenant le frais sur la porte. »

« De temps à autre, il regardait l'heure à sa montre, vu que s'ennuyant fort, il trouvait le temps horriblement long pour attendre le moment réglementaire où l'on avait coutume de fermer la boutique. »

« — Si pourtant la caissière rentrait, murmurerait-il, j'irais faire un tour au café pendant qu'elle resterait ici à ma place, à moins qu'elle ne fût, par hasard, d'humeur agréable, alors, nous causerions et cela me distrairait quelque peu. »

(La suite prochainement.)



**LA GRANDE MAISON**  
FONDÉE EN 1879  
NANCY, 4 et 6, rue St-Jean, 4 et 6, NANCY

**HABILLEMENTS**  
pour Messieurs et petits Garçons  
MAGASINS LES PLUS CONSIDÉRABLES  
les mieux assortis de toute la contrée

Comptoir spécial de  
**CHEMISES FAITES**  
ET SUR MESURE

Nous vendons 2 fr. 00 des chemises en solide shirting, devant, cols et poignets toile; 2 fr. 00 des chemises très solides et de bon usage et 2 fr. 50 des chemises élégantes, shirting extra, devant, cols et poignets toile d'Irlande, trinités particulièrement comme fournitures et paquets.

Chemise-échantillon. Sur demande, nous indiquons l'encolure et la forme de col désirés, soit pour BARBUTY, soit pour le coup de la Grande Maison adressé franco partout, à titre d'échantillon, une chemise des séries précédentes.

LA GRANDE MAISON ne fait pas voyager.

**ON DEMANDE de bonnes Ouvrières en Robes, Maison de la Ville de Paris.**

**ON DEMANDE** 5, rue du Montet, un COUVEUR pour la machine à coudre les semelles.

**ON DEMANDE** employé dans une fabrique de bonneterie, un HOMME sérieux, ayant l'habitude des affaires.

**ON DEMANDE** de suite une personne de confiance, pour le ménage et être employée à l'année.

**PAPIERS PEINTS**  
Depuis 20 cent. le rouleau, 16, Rue de la Faïencerie, 16, NANCY. Maison connue pour vendre le meilleur marché.

**Pour cause de départ, A VENDRE OU A LOUER, De gré à gré,**

**Agréable Propriété A LA CAMPAGNE, A XERMAMÉNIL,**  
Composée de :  
1° Belle Maison d'habitation nouvellement restaurée (on la louerait meublée ou non meublée). Logement de jardinier. Ecuries, Remises, Sellerie, Buanderie, Chenil, Pottailleur, Bassin-Cour, vastes Cours en terrasse sur un beau Jardin potager et d'agrément, avec Pavillon au fond, Cours d'eau, le tout clos, d'une superficie de 1 hectare 42 ares 55 centiares, situé à Xermaménil, station du chemin de fer de Lunéville à Gerbéviller. Pays de chasse et de pêche.

On céderait aussi un Breack, une Voiture dite Trois Quarts.  
2° Un Pré clos, lieu dit Sous-la-Ville, de 40 ares 46 centiares, contigu au jardin d'agrément, et tenant à MM. Villame, Rochefort, Lamy et la fabrique de l'église de Xermaménil.  
3° Un autre Pré, lieu dit à Béchamp, de 1 hectare 4 ares 60 centiares, à proximité du précédent et tenant à MM. Lamy, Ducrest, Rochefort, Mansuy, Ferrière de Vespain sur le ruisseau.

S'adresser à M<sup>e</sup> GODFRIN, notaire à Gerbéviller. 244.

Etude de M<sup>e</sup> GODFRIN, notaire à Gerbéviller.

**IMMÉDIATEMENT Par suite de Décès, A VENDRE, A GERBÉVILLER, Café-Restaurant**  
Très-bien achalandé, Et la MAISON où il est exploité, Comprendant : au rez-de-chaussée : Salle de Café garnie de tables et d'un comptoir avec dessus en marbre, glaces, poêle en fonte, pompe à bière et tous autres accessoires, une Cuisine ensuite à côté, Remise séparée de la salle de café par un corridor. Derrière : Ecuries, Cour, Jardin ayant sortie sur un chemin.  
Au premier étage : Chambres et vastes Greniers.  
Facilités pour le paiement.  
S'adresser : soit à M. Jules Cassagne, propriétaire; soit à M<sup>e</sup> GODFRIN, notaire à Gerbéviller. 244.

**VENTE EN DÉTAIL DE CHÊNES en GRUME**

Le LUNDI 2 MAI 1887, neuf heures du matin, devant M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Lunéville, dans la Coupe de Baréth, sur les Aboutis, territoire d'Hérimont :  
72 Chênes, ensemble de 888 décistères.

Devant M<sup>e</sup> GODFRIN, notaire à Gerbéviller, le même jour, deux heures précises après-midi, dans la Coupe du Bois-Dufour, territoire de Fraimbou :  
54 Chênes, ensemble de 511 décistères.

Le MARDI 5 MAI 1887, neuf heures du matin, dans la Coupe de Coyard, territoire de Gerbéviller :  
57 Chênes, ensemble de 625 décistères.

Le même jour, deux heures après-midi, dans la Coupe de la Frenouze, territoire de Gerbéviller :  
46 Chênes, ensemble de 541 décistères.

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY.**  
Les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite HOLLARD et C<sup>ie</sup>, ex-banquiers à Pont-à-Mousson, sont informés qu'un dernier dividende de 18.892 0/0 leur sera distribué.

**M. CHARTON** rue La Salle, le public qu'il vient de monter un atelier de tailleur à façon.  
Prix très modéré. — Coupe très-élégante. 884.

**ON DEMANDE** de suite un HOMME de 40 ans, connaissant bien le jardinage, sachant soigner les bêtes et traire les chiens, demande à dresser des chiens d'arrêt.  
S'adresser au bureau du Journal. 4.

**M<sup>e</sup> JARAIT SOMNAMBULE,** Rue St-Julien, 55, à Nancy. 645.

**Leçons de piano à 1 franc.**  
Cours à 5 fr. par mois.  
S'adresser rue de la Commanderie 39, au rez-de-chaussée.

**LINGERIE ET DEUIL A CÉDER.**  
Ancienne Maison très-connue à Nancy, pouvant être gérée par une Dame seule.  
S'adresser franco à M. GIRARD, Directeur de l'Office de Publicité 16, rue Saint-Georges, 11, à Nancy. 865.

**A LOUER, MOULIN DE VALLOIS,**  
Sur la Morlagne, près Gerbéviller. Nouveau système.  
4 Hectares environ, Prés, Terres et Jardin.  
S'adresser à M. HUMBERT, 42, rue Gambetta, à Lunéville. 870.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL, notaire à Nancy, rue de la Monnaie, n° 4.

**A VENDRE A L'AMIABLE, EN UN OU DEUX LOTS, le vaste et bel IMMEUBLE**

SIS A NANCY, Rue des Dominicains, 20, et rue Saint-Dizier, 17, DEUX GRANDES MAISONS

Cours, VASTE JARDIN SITUATION EXCEPTIONNELLE 25,000 fr. de revenu.

S'adresser à M<sup>e</sup> PAUL, notaire. 482.

Etude de M<sup>e</sup> G. FLACH, notaire, docteur en droit, 68, rue Stanislas, à Nancy.

**A LOUER, Pour le 23 Avril 1888, FERME**

Dite HAUT-DE-KÉKING (Vulsaire Alsace-Lorraine).

Bâtiments de ferme, 115 hectares de terres, 14 hectares de prés et un hectare de bois.

S'adresser pour visiter, à M. KLEIN, fermier, et pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> FLACH. 830.

**M. ROUSSEL** prévient sa clientèle que, sous peu, son magasin en marche le batte au vapeur l'Hydrodilatation Nancéenne. — Départ de Pile des Grands-Moulins à Javille. 883.

**UN HOTEL**  
Demande BON VALET DE CHAMBRE avec bonnes références.  
S'adresser au bureau du Journal. 1.

**ON DEMANDE** un APPRENTI pour l'épicerie.  
S'adresser au bureau du Journal. 1.

**A VENDRE** un FONDS de Restaurant avec Chambres garnies.  
S'adresser au bureau du Journal. 1.

**A LOUER** MAISON de MAÎTRE, Remise et écurie.  
S'adresser, rue Chanzy, n° 41. 427.

**A CÉDER** Café dans un quartier populaire et bien fréquenté.  
S'adresser au bureau du Journal. 1.

**Occasions à saisir. VINS-BILLARD** belle situation. Loyer : 2 500 fr. Affaires : 65 fr. par jour justifiés. Prix : 5,000 fr. Pressé.

**SITUATION** sans connaissances spéciales, centre Paris. Bénéfices garantis : 14,000 fr. Prix : 18,000 fr. Pressé. Décès.

**TABACS-LIQUORES** Loyer 1,800 fr. Bail : 48 ans. Bénéfices : 11,000 fr. Prix : 8,000 fr. Très-pressé. S'adresser à M. FOUREL, 55, faubourg Montmartre, Paris. 534.

Etudes de M<sup>e</sup> BAUDOT et LAISSY, notaires à Nancy.

**ADJUDICATION AMIABLE,** Le Samedi 14 Mai 1887, à deux heures de l'après-midi, à Nancy, en l'étude de M<sup>e</sup> BAUDOT et LAISSY, de et par le ministère de M<sup>e</sup> BAUDOT et LAISSY, de :

**I. — UNE VASTE PROPRIÉTÉ**

Contenant 4,000 mètres, SITUÉE A NANCY, A l'angle des rues des Tiercelins, n° 27, et des Jardiniers, n° 6. Cet immeuble sera mis aux enchères, EN QUATRE LOTS, comprenant :  
Le 1<sup>er</sup> — Un Terrain propre à bâtir, de 705 mètres carrés 35, avec façade de 19 mètres 20 sur la rue des Jardiniers. Mise à prix : 24,500 fr.  
Le 2<sup>me</sup> — Une superficie de 490 mètres carrés, à l'angle des deux rues, comprenant Remises et Ecuries. Mise à prix : 35,000 fr.  
Le 3<sup>me</sup> — Un Pavillon habitable, entouré d'un jardin de 815 mètres carrés 05, avec façade de 18 mètres 30 sur la rue des Tiercelins. Mise à prix : 30,000 fr.  
Et le 4<sup>me</sup> — Une belle MAISON d'habitation à rez-de-chaussée et d'étage, avec grand Jardin devant et derrière, prenant accès sur la rue des Tiercelins par une façade de 10 mètres, le tout d'une superficie de 2,116 mètres carrés 50. Mise à prix : 50,000 fr.

On réunirait plusieurs lots, au gré des amateurs.

**II. — Une Maison**

Sise au PONT-DESSEY, commune de Saint-Max, sur la route, Entre M. Brunner au levant, M. Lallemand au midi et au couchant, et la route au nord. Cour et Jardin attenant, le tout clos de murs, d'une superficie d'environ 300 mètres carrés. Mise à prix : 12,000 fr.

On traiterait avant l'adjudication, s'il était fait des offres suffisantes. S'adresser, pour visiter, rue des Jardiniers, 6, et pour traiter, à M<sup>e</sup> BAUDOT et LAISSY, notaires. 512.

**M. MEYER, Propriétaire des Magasins LA VILLE DE REIMS**  
123, Rue Saint-Dizier, 123, à NANCY,  
S'adresse au bureau du Journal. 1.

**NOUVEAUTÉS DE LA SAISON**  
Médinas, Cachemires, Soieries, Cottonnades, Rideaux, Châles, Edredons, Dessus de lit, etc.,  
A des prix étonnants et défiant toute concurrence.  
50 % meilleur marché que partout ailleurs.  
Cotons écrus, depuis 0,25 cent. le mètre. 865

**AVIS.**  
Préfecture de Meurthe-et-Moselle.  
Le LUNDI 16 MAI 1887, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé, en séance publique, par M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle, en Conseil de Préfecture, et en présence de M. Pingaen en chef du Canal de la Marne au Rhin, dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais sur soumissions cachetées, des Travaux ci-après désignés. Ces Travaux sont évalués comme il suit :

**PREMIER LOT.**  
Déplacement de la cuvette et améliorations diverses dans la traversée de Nancy, entre l'écluse de Jarville et le pont tournant de Malzeville.

Section. — Terrassements ..... 47,500 »  
Section. — Maçonneries ..... 5,400 »  
Total des travaux à l'entreprise ..... 52,900 »  
Somme à valoir ..... 7,100 »  
Total général ..... 60,000 »

Cautionnement à fournir : provisoire ..... 900 »  
définitif ..... 4,800 »

**DEUXIÈME LOT.**  
Élargissement du canal dans la traversée de Nancy.

Élévation de la digue ..... 21,577 39  
Total des travaux à l'entreprise ..... 40,600 »  
Somme à valoir ..... 6,400 »  
Total général ..... 47,000 »

Cautionnement à fournir : provisoire ..... 675 »  
définitif ..... 4,350 »

**Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.**  
Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés :  
1° Dans les bureaux de la Préfecture (2<sup>e</sup> Division), de 10 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures du soir ;  
2° Dans les bureaux de M. MONET, Ingénieur ordinaire, à Nancy, rue Jeanne d'Alcè, 17, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

**SOCIÉTÉ DU GAZ DE NANCY CONSTANTIN & C<sup>ie</sup>**  
Rue de l'Île-de-Corse, n° 6.  
Magasin de Détail : Rue Saint-Jean, n° 3.

**CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE AU COKE**

**PRIX DES COQUES.**  
Pris à l'Usine. Conduit à domicile.

Coke ordinaire (l'hectolitre) 1 f. 40  
Coke cassé ( ) 1 f. 50  
Coke n° 0 ( ) 1 f. 60  
Grésillon ( ) 1 f. 40  
Poussier de coke (les 1,000 k.) 4 f. 00  
Houille de Prusse ( ) 30 f. 00  
Houille Charleroi ( ) 46 f. 00

Coke ordinaire (l'hectolitre) 1 f. 60  
Coke cassé ( ) 1 f. 70  
Coke n° 0 ( ) 1 f. 80  
Grésillon ( ) 1 f. 30  
Poussier de coke (les 1,000 k.) 6 f. 00  
Houille de Prusse ( ) 32 f. 00  
Houille Charleroi ( ) 48 f. 00

Pour les quantités prises au-dessus de 25 hectolitres de coke, il y a une diminution de 0 fr. 10 par hectolitre.

Cabinet d'affaires S. STRUSS, 86, rue de Strasbourg, à Nancy.

**A VENDRE** ou à Louer, dans de très-bonnes conditions, BELLE CAMPAGNE d'agrément et de rapport, côté de Toul. 188

Diplôme d'honneur. — Médaille d'or, etc., etc.

**CULTURE SPÉCIALE D'AMERGES D'ARGENTEUIL (25,000 pieds).**

Ateliers de Forgeron et Charbon, rue de la République, à Nancy.

**A LOUER** pour le 1<sup>er</sup> juin, très-bon APPARTEMENT de six pièces, avec chambre de bonne, eau de la Moselle, ascenseurs et dépendances, dans une maison neuve, rue Pichon, n° 6.  
S'adresser rue des Dominicains, 51, au magasin. 834.

**AVIS A Messieurs les Entrepreneurs et Industriels.**

Ateliers de Forgeron et Charbon, rue de la République, à Nancy.

**AVIS**  
Fournitures et réparations de Voitures en tous genres, à des prix excessivement modérés.  
Ferrage de chevaux.  
Travail garanti et célérité dans l'exécution des travaux. 850.

**AVIS**  
Fournitures et réparations de Voitures en tous genres, à des prix excessivement modérés.  
Ferrage de chevaux.  
Travail garanti et célérité dans l'exécution des travaux. 850.

**AVIS**  
Fournitures et réparations de Voitures en tous genres, à des prix excessivement modérés.  
Ferrage de chevaux.  
Travail garanti et célérité dans l'exécution des travaux. 850.

**AVIS**  
Fournitures et réparations de Voitures en tous genres, à des prix excessivement modérés.  
Ferrage de chevaux.  
Travail garanti et célérité dans l'exécution des travaux. 850.

**AVIS**  
Fournitures et réparations de Voitures en tous genres, à des prix excessivement modérés.  
Ferrage de chevaux.  
Travail garanti et célérité dans l'exécution des travaux. 850.

**SEMENCE pour création de prairies.**  
Génin-Louis, rue Saint-Jean, 52, Nancy.

**BOULANGERIE** à céder, près Nancy, pour cause de son âge.  
S'adresser au bureau du Journal. 1.

**A LOUER** au centre de la ville, pour le 15 mai prochain, un APPARTEMENT de 6 pièces au 4<sup>e</sup> et de 4 pièces au 3<sup>e</sup>, pour 1,400 fr. S'adresser au bureau du Journal. 1.

**VARECH** pour matelas, à vendre par balles d'environ 80 kilos.  
Très-bonnes conditions.  
S'adresser chez M. Géard, entrepreneur, 7, rue de la Salpêtrière, à Nancy. 1.

**ON DEMANDE** des COURTIERS.  
Appointements fixes, 3 fr. par jour et remises.  
S'adresser à la succursale de la Bibliothèque Nouvelle illustrée, de 7 à 9 heures du matin et de 5 à 7 heures du soir, rue des Ponts, 42, au 1<sup>er</sup> étage. 1.

**AVIS.**  
Le Dimanche 1<sup>er</sup> Mai prochain, à une heure de l'après-midi, en la mairie de Domstade, il sera procédé à l'adjudication sur soumissions cachetées, des travaux de construction d'une maison d'habitation pour les instituteurs. Le devis s'élève à 22,000 fr., imprevision comprise.  
On peut prendre connaissance du devis et du cahier des charges au secrétariat de la Mairie, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir.

844 Le Maire, R. DEHAN.

**Doctes Notre-Dame, à Nancy**

**A VENDRE A L'AMIABLE :**  
28 pièces vin nouveau de plaine de la Basse-Bourgogne, à 35 fr. l'hect. logé ;  
32 pièces vin nouveau de côtes de la Basse-Bourgogne, à 48 fr. l'hect. logé.  
Comptant sans escompte, les droits en sus. 526.

**A LOUER, Avec ou sans Appartement, UN VASTE MAGASIN**

Situé rue Saint-Dizier, 72-74, et rue de la Hache, 56-58, avec écurie, remise, etc.  
Occupé actuellement par la Cie SINGER.  
S'adresser rue Saint-Dizier, 72-74, au 3<sup>e</sup> étage. 683

Greffe de la Justice de paix du canton de Nancy-Nord, rue Stanislas, n° 88.

**VENTE DE CHEVAUX**  
ET D'UN BON MATÉRIEL

**D'exploitation de transport,** A la requête de M. Adolphe SENERS, entrepreneur voiturier.  
Pour cause de cessation d'exploitation.

**A MAXÉVILLE,** Au Pont Fleury, route de Metz, à 400 mètres du terminus du Tramway, Le LUNDI 2 MAI 1887, à deux heures précises de l'après-midi, par le ministère de M<sup>e</sup> DECISSY, licencié en droit, greffier.

8 bons et forts Chevaux de Trait, dont 3 Enliers de première force et bons à la reproduction, avec leurs Haras.  
10 Chariots à un ou plusieurs chevaux, avec tous leurs Accessoires, propres à tout usage.

8 bons Tombereaux.  
Une Victoria dite américaine à ressorts à 4 roues, toute neuve, avec ses Haras.  
Un Breack à 4 roues, en très-bon état.  
CREDIT et 5 0/0 en sus.  
506. Le Greffier, DECISSY.

**A LOUER** de suite, dans de bonnes conditions, 14 mètres de façade d'une MAISON rue de Naboré, à un marbrier, passage des convois funéraires.  
S'adresser au bureau du Journal. 692.

**A LOUER** petite MAISON DE CAMPAGNE, avec Jardin, Puits d'eau et Fontaine.  
S'adresser, Grande-Rue, 59, à M<sup>e</sup> de Villèle. 866.

**A LOUER** le DÉBIT de la Brasserie de Commerce, et plusieurs APPARTEMENTS remis à neuf. Prix : 250 à 350 francs.  
Chemin des Grands-Moulins.  
Pour visiter, s'adresser à M. Degrais. 885.

**A LOUER** de suite, le 23 avril, la FERME de MAIZEVILLE-LES-VIC, contenant 76 hectares Terres et Prés, belle Maison d'habitation et d'exploitation sur la route, entre le village et la gare.  
S'adresser à MM. Sorel et Pierron, rue Dom Calmet, n° 1, à Nancy. 778.

**AVIS.**  
Depuis le 1<sup>er</sup> Avril 1887, l'Étude de M<sup>e</sup> SCHMITT, Huissier à Nancy, est transférée rue Saint-Dizier, 92, au 2<sup>e</sup> étage. 787.

**J. LAGEOIS,** 22, Rue Notre-Dame, 22.

Grand assortiment de Pendules marine, bronze, cuivre doré, à prix très-réduits. — Joli choix de montres or et argent, depuis 40 fr.  
Réparation de bijouterie.  
Horlogerie en tous genres. 645.

**VENTE D'UNE COUPE DE BOIS**  
Forêt de CLAIRLIEU, ban de Lamath, à la 2<sup>e</sup> tranchée.

Le Dimanche 1<sup>er</sup> Mai 1887, à une heure et demie de l'après-midi et à l'endroit susdit, il sera procédé à la Vente par lots d'une Coupe de Bois, se composant de :  
7,000 Fagots.  
140 stères de Bois de chauffage.  
30 tas d'Ételles.  
La sortie de la Coupe aura lieu par les routes de Bayon et de Landécourt. 1.

**E. MORAWETZ,** Rue Saint-Dizier, 67.

ARTICLES DE 1<sup>re</sup> COMMUNION.  
Grand choix de Paroissiens, Chapelets, Croix, Médailles et Images.

Nancy, imprimerie de BINZELIN et Cie, rue Saint-Dizier, 71

**VENTE**  
Après décès,  
Rue du Lavoir Saint-Jean, n° 3,  
Samedi 30 Avril 1887, à 2 heures.  
Cheval, voiture à 4 roues, camion, charrette.  
Lit, matelas, couverture, armoire, buffet, bureau, chaises, tables, etc.  
Sacs de charbon de bois, bouillottes, fagots.  
Au Comptant, plus 5 0/0.  
Le Commissaire-Priseur, LANNE. 811.

**Hôtel des Ventes de Nancy (PASSAGE DU CASINO).**

**VENTE**  
Aux Enchères publiques,  
Le VENDREDI 29 AVRIL 1887, à deux heures précises.

Chambre à coucher palissandre, composée de : un lit avec sommier, armoire à glace, commode-toilette, chemin de fer et une table de nuit-chiffonnier.  
Lits noyer avec sommiers.  
Lits en fer, armoire à rayons portes pleines, commodes, tables juze chêne, tables rondes, grès, rideaux, tables de nuit campés, fauteuils, chaises cannelées, pailloles, grilles et chène sculpté, escalau, bancs et chaises de jardin.

Gardiennes de cheminée, appliques en fer, bronzes, vases, etc.  
Matelas, couvertures, draps, buffet de cuisine, batterie de cuisine, vaisselle, linge, etc.

Au Comptant et 5 0/0 en sus.  
Le Commissaire-priseur, LANNE. 836.

**ON DEMANDE**  
Un bon Menuisier en Voitures  
Rue de Strasbourg, n° 52. 213

**ON DESIRE** louer, à une personne seule, un petit logement au premier, dans une maison bien habitée, près la place Stanislas.  
S'adresser au bureau du Journal. 810.

**LOTÉRIE LORRAINE**  
300,000 francs de Lots à gagner.  
**TIRAGE** le 5 Mai prochain. — 0,50 centimes le Billet. 802.

**ÉPICERIE-FRUITERIE A CÉDER** de suite pour 1,500 francs, marchandises neuves et Matériel compris ; 400 fr. par an de loyer. Bon quartier d'ouvriers. Conditions avantageuses pour paiement.  
S'adresser au bureau du Journal. 692.

**VÉRITABLE ROUSSILLON**  
Pour bonifier les Vins de pays.  
CHARDOT, rue de la Craffe, à l'angle du Cours Léopold. 855.

**A LOUER** de suite, dans de bonnes conditions, 14 mètres de façade d'une MAISON rue de Naboré, à un marbrier, passage des convois funéraires.  
S'adresser au bureau du Journal. 692.

**A LOUER** petite MAISON DE CAMPAGNE, avec Jardin, Puits d'eau et Fontaine.  
S'adresser, Grande-Rue, 59, à M<sup>e</sup> de Villèle. 866.

**A LOUER** le DÉBIT de la Brasserie de Commerce, et plusieurs APPARTEMENTS remis à neuf. Prix : 250 à 350 francs.  
Chemin des Grands-Moulins.  
Pour visiter, s'adresser à M. Degrais. 885.

**A LOUER** de suite, le 23 avril, la FERME de MAIZEVILLE-LES-VIC, contenant 76 hectares Terres et Prés, belle Maison d'habitation et d'exploitation sur la route, entre le village et la gare.  
S'adresser à MM. Sorel et Pierron, rue Dom Calmet, n° 1, à Nancy. 778.

**AVIS.**  
Depuis le 1<sup>er</sup> Avril 1887, l'Étude de M<sup>e</sup> SCHMITT, Huissier à Nancy, est transférée rue Saint-Dizier, 92, au 2<sup>e</sup> étage. 787.

**J. LAGEOIS,** 22, Rue Notre-Dame, 22.

Grand assortiment de Pendules marine, bronze, cuivre doré, à prix très-réduits. — Joli choix de montres or et argent, depuis 40 fr.  
Réparation de bijouterie.  
Horlogerie en tous genres. 645.

**VENTE D'UNE COUPE DE BOIS**  
Forêt de CLAIRLIEU, ban de Lamath, à la 2<sup>e</sup> tranchée.

Le Dimanche 1<sup>er</sup> Mai 1887, à une heure et demie de l'après-midi et à l'endroit susdit, il sera procédé à la Vente par lots d'une Coupe de Bois, se composant de :  
7,000 Fagots.  
140 stères de Bois de chauffage.  
30 tas d'Ételles.  
La sortie de la Coupe aura lieu par les routes de Bayon et de Landécourt. 1.

**E. MORAWETZ,** Rue Saint-Dizier, 67.

ARTICLES DE 1<sup>re</sup> COMMUNION.  
Grand choix de Paroissiens, Chapelets,